

M. MCGREGOR: Je crois qu'il y a peut-être encore une certaine tendance à craindre les voyages par avion, et qu'il faut faire un peu d'effort pour surmonter cette crainte, et je crois que, pour cette raison, on obtient plus de succès dans le domaine du transport par air en ayant recours à la publicité et à un bon programme de ventes que l'on obtiendrait avec les autres modes de transport.

M. MURPHY (*Westmorland*): Je comprends qu'on accorde un rabais aux voyageurs de commerce qui se servent de l'avion.

M. MCGREGOR: Oui, aux voyageurs de commerce accrédités.

M. MURPHY (*Westmorland*): On me signale que les ministres du culte jouissent du même privilège sur les chemins de fer, et je voudrais que vous me disiez si vous avez songé ou si vous songez à accorder le même rabais aux membres du clergé. Je pense tout particulièrement aux rabbins, qui doivent nécessairement voyager très rapidement d'un endroit à un autre dans l'exécution de leurs fonctions. Serait-il possible d'accorder un rabais aux membres du clergé? Je crois que ce serait une excellente chose de leur permettre de voyager par avion.

M. MCGREGOR: Cette requête nous a été adressée de temps à autre et nous l'avons étudiée. Nous n'y avons pas donné suite parce qu'en l'agréant nous "ouvririons toute grande la porte" des privilèges de transport à prix réduits pour des professionnels et autres classes de citoyens. Il faudrait en faire bénéficier les personnes qui se dévouent aux œuvres de charité, et même les médecins pourraient croire qu'ils ont droit à un traitement de faveur. J'admets que leurs demandes sont peut-être fondées, mais c'est là la décision que nous avons prise.

M. FOLLWELL: Air-Canada exploite-t-il un service de nolisements, monsieur McGregor?

M. MCGREGOR: Oui, nous louons beaucoup d'avions, monsieur Follwell.

M. FOLLWELL: Je me demande si vous pourriez me dire approximativement quel revenu vous obtenez des avions ainsi nolisés.

M. MCGREGOR: Je crois que vous verrez cela dans le rapport. En fait, notre revenu des nolisements en 1954 s'élève à \$250,307.

M. FOLLWELL: Air-Canada a-t-il conclu des arrangements spéciaux avec d'autres compagnies d'aviation au sujet de l'échange de voyages?

M. MCGREGOR: Oui.

M. FOLLWELL: Limitez-vous vos ententes à certaines lignes d'aviation?

M. MCGREGOR: Non, nous avons des ententes interlignes avec presque toutes les compagnies d'aviation. En vertu de ces ententes les deux services se rencontrent à un point donné.

M. FOLLWELL: Vous n'exploitez pas un système de mise en commun comme celui qui existe pour les chemins de fer?

M. MCGREGOR: Non.

M. FULTON: Me serait-il permis de profiter de cette occasion pour revenir à une rubrique antérieure, et demander à M. McGregor pourquoi, dans la revue financière des opérations... Si vous vous reportez aux détails des dépenses, vous verrez qu'il y a un montant de 1½ million.